

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 mai 2016

—◆—  
COMPTE RENDU

L'an deux mil seize,  
le vingt-quatre mai à 20 heures 00,  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames LEMARCHAND Françoise, MAHEUX Jeannine, JOURDAN Evangéline, TOURSEL Carole, BUSSI Isabelle, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, CHARPENTIER Raynald, ROUSSEL Franck, AUBRY Michel, CRÉPEAU Serge, POULIN Etienne

**Etaient absents excusés** : Madame JANVIER Marie-Joseph, Messieurs PAUL Olivier, LEPRINCE Patrick

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS OU TITULAIRES DE REMPLACEMENT**

*Délib. N°10-2016*

Le Conseil Municipal ;  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Public Territoriale, notamment son article 3-1 ;  
Concernant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;  
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels ou titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adopté à l'unanimité

**PRISE EN CHARGE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE de l'ECLAIRAGE PUBLIC du LOTISSEMENT LE PARC d'AUTHEUIL** *Délib. N°11-2016*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal et il rappelle les faits :

Dans les différents conseils municipaux au moment de la construction du lotissement le parc dans les années 2010-2012, il a toujours été dit que l'éclairage public du lotissement serait pris en charge par la commune, la délibération en date du 6 juillet 2015 estimait le montant des factures à un total d'environ 500 €.

Toutefois les factures arriérées définitives depuis la mise en service de l'éclairage du lotissement montrent une différence entre le cout réel et celui de la délibération du 6 juillet 2016. Afin d'acter la prise en charge de l'éclairage public, nous avons besoin de reprendre une nouvelle délibération :

- 1°-Prise en charge à compter de ce jour, et demande à ERDF et EDF de mettre la ligne et les factures d'éclairage public au nom de la commune
- 2° - Prise en charge de l'arriéré, et remboursement au lotisseur, le montant des factures définitives arriérées se monte à 1 631,89€.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé, autorise Monsieur le Maire, à faire mettre la ligne et les factures d'éclairage public concernant le parc d'Autheuil au nom de la commune. Autorise également à payer les factures dues depuis l'ouverture.

Adopté à l'unanimité

**DECLARATION DES INSTALLATIONS REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE TELECOMMUNICATION Existantes au 31 décembre 2015** Délib. N°12-2016

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public routier et servitude sur les propriétés privés.

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre, la commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux.

Considérant les importants avantages procurés aux opérateurs pour l'implantation des artères sur le domaine public,

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'occupation du Domaine Public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2015 selon les tarifs suivants :

- en sous-sol, 40,77 € le km d'artère souterraine
- Pour le passage sur les voies communales des câbles en aérien 54,35 € par km d'artère aérienne
- Pour les autres installations 27,23 € par mètre carré d'emprise au sol

Pour l'année 2015 le montant des redevances s'élève à :

21 km 897 artère souterraine à 40,77 € soit 892,74 €

12 km 720 artère aérienne à 54,35 € soit 691,33 €

1,50 m<sup>2</sup> emprise au sol à 27,23 € soit 40,84 €

soit un montant total de 1 624,91 €

Adopté à l'unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PROJET ECOLE 2016/2017** Délib. N°13-2016

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la lettre reçue par la directrice de l'école Madame TOUPIN Tatiana où elle fait une demande de subvention exceptionnelle de 7000 € afin de financer un projet pour toutes les classes de l'école pour l'année scolaire 2016/2017 autour d'une grande découverte des activités équestres au haras de la Boulaye. La directrice dans son courrier précise que le projet a été félicité et validé par M. Manhès, inspecteur de l'Education Nationale, ainsi que M. Gravé, adjoint au directeur académique. Durant l'année scolaire les élèves découvriront la voltige, le soin aux poneys et leur alimentation.

Pour mener à bien ce projet, l'équipe enseignante demande que la commune lui accorde cette subvention afin de les aider à financer les séances au haras ainsi que le transport des élèves sur une période d'une année scolaire à raison d'une fois par semaine.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil présents s'ils souhaitent soutenir ou non financièrement ce projet.

Contre le soutien au projet : Mesdames LEMARCHAND, TOURSEL, BUSSI, Monsieur GLOTON, AUBRY, NOEL, ROUSSEL, CHARPENTIER, POULIN

Abstentions : Mesdames MAHEUX, JOUDAN, Messieurs CREPEAU

A la majorité le projet est rejeté.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE SUR AMORTISSEMENT** Délib. n°14-2016

Virement de crédit / Régularisation amortissements travaux route d'Evreux et PLU année 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

## COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
023	023				Virement à la section d'investissement	-8 829,00
042	6811				Dotations aux amortissements des immobilisati...	8 829,00
					<b>Total</b>	<b>0,00</b>

## COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	2804132	OPFI			Départements - Bâtiments et installations	8 237,00
040	2802	OPFI			Frais liés à la réalisation des documents d'u...	592,00
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	-8 829,00
					<b>Total</b>	<b>0,00</b>

Adopté à l'unanimité

### Informations :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du compte rendu de la commission travaux pour la mise en sécurité de la rue du Val. Quatre propositions ont été suggérées :

- La fermeture totale de la rue
- De mettre la rue en « S »
- De mettre la rue en sens unique avec la pose d'un sens interdit route de Gaillon
- La pose de dos d'ânes

La proposition retenue sur les quatorze personnes présentes (douze votes pour et deux votes contre) est de mettre la rue en sens unique avec la pose d'un sens interdit au niveau de la route de Gaillon. Cette action étant modulable, il précise qu'en cas de crues un arrêté temporaire serait établi afin de permettre la circulation dans les deux sens.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux devis pour le fauchage des terrains de la commune Un d'une entreprise locale et l'autre par une convention sur une année avec la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CCEMS). Il explique avoir choisi celui de la CCEMS, le moins cher des deux la différence de prix étant de l'ordre de 600€. La convention porte sur un total de 1 034.92€ pour quatre jours, soit deux coupes dans l'année.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir été contacté et avoir reçu l'entreprise « Sol Environnement de Nanterre » intéressée par l'achat d'une carrière rue de la Boulaye dont l'exploitation est finie. Il semble que les carrières soient très demandées dans le cas précis, elle serait utilisée pour stocker des matériaux dépollués. Monsieur le Maire explique avoir décliné le projet proposé, ce dernier n'étant porteur d'aucuns avantages pour la commune. Monsieur le Maire précise qu'il serait difficile de bloquer un dossier préfectoral si l'entreprise était assujetti à un dossier de réglementations. Il explique également qu'une autres entreprises de type TP« stockage et mise en place d'un broyeur» pourrait être intéressée par la carrière.

Monsieur Noël propose de faire un arrêté limitant le tonnage des camions afin d'éviter les nuisances pour les riverains. Il rappelle également que le PLU stipule qu'il n'est plus possible d'exploiter ces dernières.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du compte rendu de la réunion avec les Gendarmes au sujet de la pose de caméras sur la commune. Le cout serait de 6 000€ par caméras. Des subventions sont possibles à hauteur de 80% du coût total du projet, 20% restant à la charge de la commune. La maintenance annuelle se chiffrerait à un cout d'environ 10% du prix initial. Le but de cette opération serait pour la gendarmerie de suivre les véhicules des délinquants, de diminuer les cambriolages donc d'améliorer la sécurité de la population. Un devis sera fait pour permettre une décision finale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir assisté la veille à une réunion en présence des autres Maires de la communauté de commune Eure Madrie Seine et du sénateur-directeur du syndicat mixte de l'Eure Hervé Maurey concernant le débit internet dans le département.

Les chiffres annoncés lors de cette réunion sont les suivants :

En 2018 la commune d'Auhteuil-Authouillet sera couverte par un débit égal ou supérieur à 8 Mbit/s dans son intégralité soit 100% des habitants y compris ceux des hameaux.

Deux techniques seront proposées :

- La fibre chez chacun
- La fibre au village à l'entrée du village

Les frais de raccordement par particulier sera d'environ 110€ plus 30€ d'abonnement mensuel, sachant qu'à ce jour tous les hébergeurs (SFR, ...) ne répondent pas aux appels d'offres.

Dans cette opération, un financement à hauteur de 1 200 000€ sera à la charge de la CCEMS.

Les prêts proposés peuvent s'étaler sur 40 ans pour les Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Ces chiffres n'incluant pas les zones artisanales qui sont traitées hors de ce projet, et par un autre montage financiers.

Monsieur le Maire porte à connaissance au conseil municipal le prochain recensement pour début 2017. et de la nécessité de recruter deux personnes en tant qu'agents recenseurs en mi-temps pour deux mois. Il demande à chacun de réfléchir à des candidats potentiels afin de pouvoir procéder au recrutement

#### Questions diverses :

M. NOEL explique que la commission animation va se réunir avec l'association de l'école pour l'organisation de la kermesse le 31 mai prochain.

M. NOEL informe ne pas encore avoir reçu à ce jour les nouveaux tarifs de La Normandie pour la restauration scolaire.

M. NOEL soulève également les problèmes réguliers de transports scolaires avec des retards et des changements de chauffeurs qui ne connaissent pas les circuits.

Il informe par ailleurs que lors des dernières pluies l'eau a eu du mal à s'évacuer pour faute d'herbes hautes dans les caniveaux rue Yves Montand, il demande à ce que les agents municipaux interviennent afin d'éviter l'eau stagnante sur le route. M. POULIN constate le même problème récurrent.

M. CREPEAU fait part de la fermeture du parking de l'ancienne Gare et du bâtiment sportif, il demande si des clés seront distribuées. M. le Maire informe qu'effectivement une clé sera remise à chacun CCEMS, agents, associations etc...

M. CREPEAU demande si l'abri bus d'Authouillet peut être repeint.

Il demande également si un distributeur d'argent pourrai être envisagé afin d'en avoir un dans la commune. M. le Maire rappelle que la demande a déjà été faite dans le passé mais que cela c'était soldé par un refus. Il est proposé de faire une demande auprès de La Banque Postale sans grand espoir les banque refusant suite aux dégradations en milieu rural.

M. CHARPENTIER informe que la convention des travaux d'enfouissement au Bécherel sera retournée très prochainement par son entreprise. M. le Maire explique que si tous les particuliers ne rendent pas leurs conventions signées au plus vite les fils resteront visibles dans leurs allées, ces dernières étant privatives.

M. AUBRY fait part de la réunion avec les membres de la préfecture sur le site d'élevage de volaille à la Ferme rue la Boulaye. Il explique que le groupe repreneur à fait un énorme travail de nettoyage. Les bâtiments sont fermés pour être désinfectés, les tapis roulants vont être réparés, les cages réhabilitées, la station d'épuration sera rénovée. M. AUBRY explique que les mouches à ce jour sont moins nombreuses. M. le Maire rappelle que le plan d'action du groupe repreneur va s'étaler jusqu'à fin août 2016 avec par la suite un retour à une production progressive, le site peut accueillir 365 000 poules environ.

M. AUBRY raconte le bon déroulement de la manifestation « Pierre en lumières ».

M. ROUSSEL informe de l'avancée des travaux de clôtures aux bâtiments rue du Manoir. Il explique qu'il y aura deux portails, un pour les agents communaux et un autre pour les intervenants extérieurs. Il rappelle la date de la commission travaux pour le lendemain.

M. NOEL demande à ce que la rue du Manoir soit interdite au 3,5 tonnes afin de stopper les dégradations récurrentes par les poids-lourds qui s'y engagent.

M. le Maire rappelle les dates pour la finalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme):

- réunion PPA « personnes associées » le 31 mai 2016 à 14h00
- réunion publique Présentation du projet Plan Local d'Urbanisme le 2 juin 2016 à 20h00

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 30.